



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 30 janvier 2020, s'est réuni le 6 février 2020 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 49
Présents : 42 jusqu'à 18h50, puis 43
Votants : 46 jusqu'à 18h50, puis 47
Secrétaire de séance : Jean LOMENECH

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Yves ANDRE, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Jacques JULOUX, Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : André FRAVAL, Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
MOËLAN-SUR-MER : Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Christophe RIVALLAIN, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
QUERRIEN : Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
QUIMPERLÉ : Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Patrick TANGUY, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Martine BREZAC, Erwan BALANANT
RÉDÉNÉ : Jean LOMENECH, Lorette ROBERT-ROCHER, Yves BERNICOT
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE (arrivée à 18h50)
SAINT-THURIEN : Joël DERRIEN
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
TRÉMÉVÉN : Roger COLAS

ABSENTS EXCUSES :

Marie-France LE COZ (BANNALEC), Anne MARECHAL (CLOHARS) Catherine BARDOU (CLOHARS), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Renée SEGALOU (MOELAN), Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN)

POUVOIRS :

Marie-France LE COZ (BANNALEC) a donné pouvoir à Yves ANDRE (BANNALEC)
 Anne MARECHAL (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)
 Renée SEGALOU (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)
 Lénéaïc ROBIN (TREMÈVEN) a donné pouvoir à Roger COLAS (TREMÈVEN)

DCC2020-036

VIE COURANTE
15- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Subvention Pass Commerce et Artisanat sur le Pays de Quimperlé - Attribution

Par délibération en date du 23 mai 2019, Quimperlé Communauté a approuvé d'une part le dispositif Pass commerce et Artisanat, et d'autre part la convention avec la Région Bretagne relative à la mise en œuvre de ce dispositif.

Dans ce cadre, Quimperlé Communauté a été saisie de plusieurs demandes de subventions émanant des entreprises suivantes :

- Le restaurant La Coulée Douce, à Quimperlé, représenté par Monsieur Guillaume BOURGE, gérant, pour la modernisation du matériel de cuisine (fourneaux/friteuse/four/table réfrigérée). Le montant de l'investissement est de 10 439.70 € HT. La demande remplit les conditions édictées par la délibération du 23 mai 2019.

L'entreprise étant située sur une commune de plus de 5 000 habitants, la subvention sollicitée est d'un montant de **2 505.53 €** (soit 24 % de la dépense prise en charge à hauteur de 15 % par Quimperlé Communauté (soit 1565.96 €) et de 9 % par la Région Bretagne (soit 939.57 €).

Par ailleurs, lors de sa séance du 19 décembre 2019, le conseil communautaire a attribué une aide au garage automobile PUSTOCH, à QUERRIEN, pour un montant de 4.567 €, dans le cadre du Pass commerce et Artisanat. Cependant, une erreur de calcul a été relevée dans ce montant qui devrait être de **4 656.60 €** (soit 30 % du montant de l'investissement établi à 15.522 € HT).

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat à :
 - Le restaurant La Coulée Douce, pour un montant de 2 505.53 € ;
- APPROUVER le nouveau montant du Pass Commerce et Artisanat accordé au garage automobile PUSTOCH à Querrien, soit 4 656.60 € au lieu de 4 567 €.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE l'attribution d'une subvention Pass Commerce et Artisanat à :
 - Le restaurant La Coulée Douce, pour un montant de 2 505.53 € ;
- APPROUVE le nouveau montant du Pass Commerce et Artisanat accordé au garage automobile PUSTOCH à Querrien, soit 4 656.60 € au lieu de 4 567 €.
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents et actes afférents à l'attribution de ces aides.

ADOPTÉ à l'unanimité
ET ONT, les membres présents, signé après lecture
Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC